

**CONSEIL COMMUNAL  
AUBONNE**

**Séance du mardi 26 juin 2012**

**20h15**

<u>Présidence</u>	M. Philippe Creteigny
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutatrices</u>	Mme Pauline Rahmani M. Mathieu Félix

49 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont fait excuser :

Mmes Catherine Berger, Marielle Gallay, MM. Serge Thorimbert, Dominique Favre, Alexandre Liardet, Conrad Weiss.

M. Mathieu Félix remplace Mme Catherine Berger en tant que scrutateur et, en l'absence de M. Silvio Piemontesi, M. Patrick Bonjour, agent de sécurité, officie en tant qu'huissier.

Mmes Joëlle Mottaz et Cathy Dubois ainsi que les apprenties du greffe municipal assistent à une partie de la séance.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

**1. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2012**

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2012 est adopté sans modification (2 abstentions).

**2. Communications du bureau**

Le président a représenté la Commune lors du traditionnel repas de soutien du FC Chêne le 4 mai dernier.

Les dernières votations se sont déroulées avec toute l'efficacité qui fait la caractéristique de l'actuel bureau électoral.

Le bureau a reçu des remerciements de Mme Denise Imesch pour les condoléances adressées lors du décès de son papa.

M. Vladimir Mange, fleuri à l'occasion de son anniversaire, a également envoyé des remerciements au bureau.

### **3. Rapport des commissions sur le préavis No 6/2012 – Comptes 2011 et rapport de gestion**

M. Thierry Bertinotti donne lecture du rapport de la commission de gestion. M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la commission des finances.

En conclusion de son analyse, la CoFin propose d'accepter les comptes 2011 montrant Fr. 26'010'033.87 de recettes et Fr. 25'654'000.61 de dépenses, bouclant ainsi, après amortissements, par un excédent de recettes de Fr. 356'033.26 et présentant un bilan équilibré de Fr. 39'119'951.-.

La commission de gestion émet les deux vœux suivants :

- Au niveau de la prévention et de la sécurité, compte tenu du sous-effectif tant au niveau de la gendarmerie (4 EPT à la place de 6) que de l'assistant de sécurité (1 EPT à la place de 2) et de la non mise en place du contrat de prestations de la gendarmerie cantonale, nous estimons que nous sommes dans une situation d'urgence et souhaitons que des mesures appropriées soient mises en place rapidement.
- La CoGest souhaiterait que soit mis à disposition des habitants de la Commune un espace TROC à la déchetterie d'Aubonne. Il faudrait que ce soit simplement un lieu où chacun pourrait faire profiter les autres d'un matériel en bon état, dont il n'a plus usage, et d'éviter ainsi de le jeter dans les bennes.

En conclusion, au terme de son mandat, la CoGest a pu mesurer l'ampleur de la tâche de notre Municipalité, constaté l'ouverture de celle-ci et la bonne entente qui y règne. Elle peut aussi s'appuyer sur des chefs de service compétents et un personnel communal dévoué que la CoGest profite de remercier pour son engagement et le rayonnement apporté à notre Commune.

Compte tenu de ce qui précède, la commission de gestion propose aux Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte
  - a) les comptes 2011 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 26'010'033.87 aux recettes, Fr. 25'654'000.61 aux dépenses et bouclant ainsi, après amortissements, par un excédent de recettes de Fr. 356'033.26.
  - b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 39'119'951.-.
2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2011.
3. donne décharge de leur mandat à la commission de gestion et à la commission des finances.

M. le Syndic Rossier fait part des réponses de la Municipalité aux vœux de la CoGest. La Municipalité se rallie totalement au premier vœu concernant la prévention et la sécurité; des mesures sont déjà en train d'être prises et le Conseil recevra des informations très prochainement. Quant au second vœu, l'idée de la création d'un espace troc à la déchetterie paraît excellente à la Municipalité, elle en prend note et fera le nécessaire.

Le président ouvre la discussion sur les vœux. La parole n'étant pas demandée, les réponses de la Municipalité sont admises (art. 107).

Le président ouvre la discussion sur les rapports des CoFin et CoGest.

M. Nicolas Rosat remercie les commissions pour leur travail et signale une coquille en page 4 du rapport de la CoFin; les dépenses d'investissements nets se montent non pas à 1'988 mais à 1'325 milliers de francs.

A la page 3 de ce même rapport, il est indiqué que les investissements sont plus faibles que prévu et Mme Sandra Linder demande pourquoi. M. le Syndic explique qu'en cette première année de législature, certains dicastères ont dû se remettre en route et d'importants préavis ne vont pas tarder à être présentés.

Concernant la politique jeunesse (point 2.2 du rapport de la CoGest), M. le Municipal Muller précise que la commune d'Aubonne n'a été l'employeur du personnel des centres d'Etoy et de Gimel que durant leur première année de fonctionnement.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont adoptées à l'unanimité.

M. le Syndic remercie les deux commissions pour l'excellence de leur travail et le Conseil pour sa confiance.

#### **4. Préavis No 7/2012 – Mise en séparatif et réfection des rues Tavernier – Moulin – Marchands et ruelle du Levant**

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

##### Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif et réfection des rues Tavernier, Moulin, Marchands et ruelle du Levant;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 3'700'000.- TTC pour la réalisation de cette construction;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
  - a. Prélèvement au fonds de renouvellement et rénovation Fr. 300'000.-
  - b. Prélèvement au fonds de réserve « Mise en séparatif » Fr. 700'000.-
  - c. Prélèvement au fonds de renouvellement SI Eau Fr. 500'000.-

- |   |               |
|---|---------------|
| d. Prélèvement au fonds de renouvellement SI Gaz          | Fr. 500'000.- |
| e. Amortissement sur 25 ans à répartir entre les services | Fr. 68'000.-  |

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. et Mmes Nils Piguet, Denise Imesch, Serge Thorimbert, Marc-Henri Vallon, Marianne Delafond.  
Suppléantes : Mmes Valérie André et Marielle Gallay.

Mme Sandra Linder souhaite que la commission se penche sur un montant prévu pour des moloks (point 8 "coût de l'opération"), alors que la CoGest précise au point 2.4 de son rapport que ce type de conteneurs est incompatible avec la taxe au sac.

#### **5. Préavis No 8/2012 – Règlement en matière de stationnement privilégié sur la voie publique**

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- approuve le règlement communal annexé en matière de stationnement privilégié sur la voie publique;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile pour sa mise en place.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

MM. et Mme Thomas Buchanan, Véronique Bezençon, Marcel Schwab, Pierre André, Rémy Senglet.  
Suppléantes : Mmes Catherine Milhaud et Evelyne Lenoble.

#### **6. Préavis No 9/2012 – Collège Petit Chêne et rapports des commissions**

Mme la Municipale Gisèle Burnet présente un historique de la situation scolaire et M. le Municipal Michel Crottaz donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à acquérir huit classes modulaires d'occasion;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 700'000.- TTC pour l'achat et la réalisation des travaux de mise en place des classes du Petit Chêne;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt pour tout ou partie du montant aux meilleures conditions du moment, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal;
5. autorise la Municipalité à amortir cet investissement pendant 10 ans.

Le président rappelle que, vu l'urgence, cet objet a déjà été transmis à une commission désignée par le bureau. Cette dernière est composée de :

MM. et Mmes Jean-Philippe Egger, Sandra Linder, Sébastien Nyitraï, Anne-Marie Piguët, Catherine Zweifel. Suppléants : M. Denis Berger et Mme Christine Dubugnon.

La commission est prête à rapporter si, selon l'article 43 du Règlement, la majorité des trois-quarts des membres présents accepte l'entrée en matière. Le président fait voter l'assemblée qui, à l'unanimité, accepte cette procédure.

### **Rapport des commissions**

M. Jean-Philippe Egger donne lecture du rapport de la commission et présente un plan de situation. M. Pascal Lincio donne lecture du rapport de la CoFin.

En conclusion, au vu de ce qui précède et sous réserve du respect de la procédure liée aux modalités d'entrée en matière sur le préavis municipal 9/12, la CoFin exprime un avis favorable à l'investissement proposé.

La commission émet le vœu que les accès au niveau supérieur par quatre escaliers soient redéfinis par un système de coursive parallèle à la façade et servant aussi de protection contre la pluie. Cela engendrera des frais supplémentaires estimés à environ 10% mais permettra un usage plus aisé, pratique et sûr. La commission désire également que la réfection des peintures intérieures s'effectue avec de la peinture lavable, plus adaptée.

En conclusion, la commission résume ainsi son propos :

- La commune d'Aubonne, centre régional scolaire, souhaite conserver le cycle secondaire.
- Suite au passage de la LEO, nous avons impérativement besoin de locaux scolaires pour la rentrée scolaire 2013.
- Nous avons la possibilité de nous équiper de 8 salles de classes à moins de Fr. 100'000.- l'unité.
- Ce bâtiment modulaire peut aisément être démonté et revendu dans le cadre de l'ASSAGIE.
- Cet achat va nous donner du temps pour continuer une réflexion aux paramètres multiples.

Fort de ce qui précède, la commission unanime se rallie aux conclusions du préavis et propose aux Conseillers de voter le décret susmentionné.

M. le Municipal Crottaz signale que la Municipalité accueille positivement le vœu de la commission et présente un croquis illustrant la proposition. Cette solution implique un coût supplémentaire de Fr. 70'000.- et la Municipalité propose de transformer ce vœu en amendement.

### **Amendement :**

3. accorde un crédit de Fr. 770'000.- TTC pour l'achat et la réalisation des travaux de mise en place des classes du Petit Chêne;

Le président ouvre la discussion sur cet amendement.

Pour M. Vladimir Mange, c'est une très bonne solution. Il suggère d'installer sur la coursive un système de protection solaire qui évite la surchauffe en été et garde la chaleur en hiver. M. le Municipal Crottaz prendra toutes les dispositions pour obtenir ce qu'il y a de mieux dans la marge de prix; il ne manquera pas de solliciter l'avis de M. Mange.

M. Guy Maurer relève que deux escaliers au lieu de quatre seront moins bruyants.

M. Egger répond à Mme Pauline Rahmani qu'une rampe prend plus de place et que des escaliers hélicoïdaux sont dangereux selon les normes scolaires. D'autres solutions peuvent être envisagées, l'idée étant d'avoir une ou deux volées d'escaliers confortables répondant aux normes.

M. Gottfried Roth propose que le vote de ce soir porte uniquement sur le bâtiment et que la Municipalité revienne devant le Conseil avec un nouveau préavis après avoir réfléchi aux accès. MM. Crottaz et Egger objectent qu'ainsi aucune décision ne sera prise avant l'automne alors que le chantier devrait être terminé pour la rentrée scolaire 2012. Le président signale que si cette proposition plaît, il suffit de refuser l'amendement.

M. Crottaz répond à Mme Claudia Bobst qu'aucun accès handicapé n'est prévu; le cas échéant, un élève handicapé serait enclassé au rez-de-chaussée. M. Egger relève que ces salles de 65 m<sup>2</sup> sont des classes de dégagement qui ne devraient pas être attribuées à une même classe.

M. Crottaz fait remarquer à M. Patrice Ansermet que ce bâtiment n'est pas provisoire; ce sont des locaux scolaires qui, correctement entretenus, peuvent durer jusqu'à vingt ans.

M. Crottaz confirme à M. Josselin Meylan que, pour des raisons de sécurité, les portes des salles de classe s'ouvrent sur l'extérieur.

Le président fait voter l'assemblée sur l'amendement qui est adopté à la majorité (2 abstentions).

Le président ouvre la discussion sur l'ensemble du rapport.

Mme la Municipale Burnet répond à M. Thomas Buchanan que, devant l'urgence, la Municipalité a pris la décision d'acquérir ces locaux. Avec beaucoup plus de temps à disposition, l'ASSAGIE aurait pu vouloir les acheter.

M. Crottaz confirme à M. Buchanan que l'offre est tous frais compris, rendu posé clef en main. Concernant la mise à l'enquête, des négociations sont actuellement en cours avec les propriétaires de l'immeuble de la Rose des Vents et le bâtiment sera positionné à 2 m de la limite au lieu de 1 m.

M. Nicolas Suter est perplexe quant à l'endroit choisi pour placer ce bâtiment. La cour de récréation est-elle assez grande ? Il estime que l'on a peu parlé des enfants et que cette décision est précipitée. M. Crottaz fait observer que c'est la seule surface disponible au Chêne. Il ajoute qu'il n'y aura pas de surcharge d'élèves sur ces préaux, les élèves qui fréquenteront ces classes modulaires étant déjà au Chêne, à part l'éventuel déménagement des portacabines de Pré-Baulan.

Mme Burnet relève que la Commune et l'ASSAGIE sont actuellement en pleine réflexion et planification. Tout doit se mettre en place et aucune décision n'est définitive. La Municipalité devra aménager des espaces de vie pour les enfants afin que tout se passe le mieux possible.

Mme Marie-Christine Saxer Studer est ravie que la Municipalité ait su se montrer réactive. Pour les enfants, elle n'est pas trop inquiète tant que ces salles restent des locaux d'extension mais elle insiste

sur l'importance d'aménager les cours de récréation; la question des toilettes devra également être étudiée. Concernant le nouveau positionnement des élèves sur le site d'Aubonne, elle demande de bien réfléchir avant de descendre trop vite trop d'élèves au Chêne où les espaces extérieurs et les toilettes sont insuffisants, alors que Pré-Baulan offre beaucoup d'espace. Mme Burnet confirme que ce souci est également celui de l'ASSAGIE.

En réponse à M. Guy Maurer, M. le Syndic rappelle que l'achat de ces classes ne préjuge en rien du lieu d'extension des futurs bâtiments scolaires, il répond à une urgence tout en laissant du temps pour une réflexion qui reste complexe.

M. Nicolas Rosat approuve le projet et comprend l'urgence. Vis-à-vis des enseignants et des élèves, il souhaite toutefois que la réflexion ne prenne pas trop de temps afin qu'ils bénéficient rapidement de bons locaux. D'autre part, l'affirmation du préavis selon laquelle l'ASSAGIE garantit de reprendre ces classes le surprend. Il reçoit en outre la confirmation de Mme Burnet que les portacabines de l'UAPE ne sont pas touchés.

M. le Syndic répond à M. Mange que si le Conseil refuse cet achat, les classes modulaires seraient revendues au prix auquel elles ont été acquises. Il insiste toutefois sur la nécessité de ces locaux afin d'avoir un espace temps pour réfléchir posément à l'avenir scolaire aubonnois. Se référant à un article de presse, Mme Sandra Linder confirme que les candidats pour acquérir ces classes ne manqueraient pas.

M. Marcel Schwab fait une remarque à propos de la hauteur du bâtiment vis-à-vis des locataires de l'immeuble de la Rose des Vents. Il souhaite par ailleurs que la circulation et le parcage au Chêne soient également considérés; M. le Syndic confirme que cette préoccupation est aussi celle de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le président fait voter les membres du Conseil qui, avec 1 voix contraire, adoptent les conclusions amendées du rapport.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic Rossier remercie le Conseil.

## **7. Nomination du bureau 2012-2013**

Avant de passer aux nominations, M. Philippe Cretegny remercie la secrétaire, l'huissier, la Municipalité et les membres du Conseil. Il dit tout le plaisir qu'il a eu durant deux ans à diriger les débats d'une assemblée disciplinée et bien à son affaire.

### **Election du/de la président/e**

M. Thomas Buchanan propose la candidature de M. Charles Gabella, qui accepte. Il n'y a pas d'autre présentation.

Bulletins délivrés	49
Bulletins rentrés	49
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	49
Majorité absolue	25
Bulletin blanc	1

**M. Charles Gabella** est élu par 46 voix (2 voix éparses).

M. Gabella remercie l'assemblée pour sa confiance.

### **Election du/de la vice-président/e**

M. Pascal Lincio propose la candidature de M. Nicolas Rosat, qui accepte. Il n'y a pas d'autre présentation.

Bulletins délivrés	49
Bulletins rentrés	49
Bulletin nul	0
Bulletins valables	49
Majorité absolue	25
Bulletins blancs	0

**M. Nicolas Rosat** est élu par 48 voix (1 voix éparses).

M. Rosat remercie l'assemblée pour sa confiance.

### **Election des scrutateurs**

Sont proposés :

Mme Anaïs Piguet, M. Mathieu Félix, Mme Evelyne Lenoble, Mme Catherine Milhaud.

Bulletins délivrés	49
Bulletins rentrés	49
Bulletin nul	1
Bulletins valables	48
Majorité absolue	25
Bulletins blancs	0

Sont élus :

<b>Mme Anaïs Piguet</b>	38 voix
<b>M. Mathieu Félix</b>	29 voix

### **Scrutateurs suppléants**

<b>Mme Evelyne Lenoble</b>	16 voix
<b>Mme Catherine Milhaud</b>	11 voix.

## **8. Communications de la Municipalité**

M. le Municipal Michel Crottaz informe qu'après un énorme travail, le PGA, adapté aux nouvelles normes et dispositions cantonales, est sous toit; il doit encore passer dans quelques services de l'Etat. Il sera présenté aux Aubonnois dans le cadre d'Aubonn'Expo.

Mme la Municipale Gisèle Burnet rappelle quelques rendez-vous de l'été : Aubonn'Apéro les vendredis, Opéra de Lausanne au Centre Culturel le 21 juillet, Aubonn'Expo avec un stand communal consacré



essentiellement à la culture. D'autre part, l'ASSAGIE a planché sur le Conseil d'établissement dont le règlement a été accepté par le Conseil intercommunal et la DGEO. Ce Conseil (remplaçant les commissions scolaires) est composé pour un quart chacun de politiques, professionnels, parents et sociétés. Huit représentants de parents et huit de sociétés sont actuellement recherchés et ils seront contactés en septembre. La première séance du Conseil d'établissement est prévue en janvier 2013.

M. le Municipal Eric Muller parle de la politique sécuritaire. Aubonne n'a plus qu'un agent de sécurité, M. Patrick Bonjour, qui peine à tout faire. La Commune est insatisfaite de la politique cantonale au niveau de la police coordonnée; elle ne reçoit pas de prestations complémentaires de la gendarmerie qui est en sous-effectif. Elle a ainsi pris contact avec une entreprise privée pour trouver une solution afin d'avoir une présence de sécurité accrue sur le territoire aux endroits sensibles. Beaucoup de villages ont les mêmes préoccupations et, dans le cadre d'Aubonne+, un diagnostic se met en place pour la région en vue de prendre des mesures et intervenir auprès du Canton.

La Commune est confrontée à une recrudescence du trafic poids lourds et la situation devient intenable. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce que la Municipalité s'est liée à dix communes de la rive gauche de l'Aubonne pour faire opposition à un projet d'ouverture de gravière à Montricher, dont la desserte passera par Aubonne. Avec la nouvelle députation, la Commune va insister auprès de l'Etat pour qu'un véritable évitement d'Aubonne puisse être trouvé pour les poids lourds. Une opportunité se présente avec l'étude de l'évitement de Morges dont le point d'accrochage à la hauteur du Boiron pourrait être relié à la route des graviers. M. Rossier fait savoir que 50 % des réserves de gravier pour les quarante prochaines années se trouvent sur la rive gauche de l'Aubonne et il est impératif d'apporter des solutions crédibles à des problèmes qui seront lourds pour l'avenir.

## **9. Questions et vœux**

M. Marcel Schwab informe que 90 personnes ont participé à la sortie des aînés à Vallorbe et au Mont d'Orzeires le 16 juin dernier. Mme Evelyne Lenoble, nouvelle cheffe de cette organisation, cherche des personnes pour l'épauler.

M. Charles Gabella émet le vœu que, dans la mesure du possible, la Municipalité s'organise à l'avenir pour que le Conseil puisse délibérer sereinement après avoir pris le temps de la réflexion. Il comprend le cas de ce soir, pour lequel la Municipalité a vite pris la bonne décision, mais il est toujours désagréable pour le Conseil de se trouver devant le fait accompli. M. le Syndic confirme que l'Exécutif, par ailleurs en porte-à-faux par rapport à la loi, est malheureux lorsqu'il se trouve dans cette situation de devoir prendre si rapidement une décision.

Concernant la salle de spectacle de l'Esplanade, qualifiée de dépotoir par M. Gabella, M. le Syndic fait remarquer qu'elle est encore très utilisée. La Municipalité, qui veut prendre le temps de la réflexion afin de trouver une solution pour l'avenir, marque un temps mort par rapport à ce bijou qu'est l'Esplanade.

M. le Syndic confirme d'autre part à M. Schwab que l'exploitant de l'auberge communale est le même, seul le cuisinier a été changé. L'Esplanade semble redémarrer, avec une carte différente et d'autres objectifs.

A propos du problème de parking sauvage sur l'avenue du Clos d'Asper, M. le Syndic informe M. Patrick Schneiter que, dans cette affaire de gestion privée d'un parking privé, la Commune a écrit à la gérance pour que des mesures soient prises afin que les barrières soient remises avec leur cadenas.

M. Crottaz répond à M. Josselin Meylan que la rénovation des WC de la place de la Grenade doit être terminée à fin juillet.

Mme Catherine Aellen annonce un match d'improvisation théâtral au Centre Culturel le 27 juin.

M. le Syndic Rossier félicite le président sortant pour les relations entretenues et l'excellente cohabitation. La Municipalité estime réussie sa première année de législature. Les Conseillers de Pizy ont bien trouvé leur place au milieu du Conseil. La Municipalité se réjouit de collaborer avec le nouveau président, M. Gabella. M. Rossier procède à la distribution de bouteilles au président sortant, aux nouveaux président et vice-président ainsi qu'à l'huissier, qui les recevra à son retour. M. Rossier félicite également Mme Catherine Aellen, députée assermentée aujourd'hui, chaleureusement applaudie par l'assemblée. Il remercie ses collègues municipaux et les membres du Conseil pour le climat d'ouverture, de confiance et de sérénité qui prévaut dans les débats.

Le président lève la séance à 23h15 et invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié. La prochaine séance est agendée au 4 septembre 2012.

**Au nom du Conseil communal**

**Le président**

**La secrétaire**

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor